



Syndicat Unitaire des Personnels des Administrations Parisiennes

50 avenue Daumesnil 75012 Paris / tel 01 44 68 13 75 / mail: syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE PARIS

Communiqué SUPAP-FSU

Trombinoscope avec photos : Aucune obligation pour les agent.es !

L'information des familles est primordiale...la protection des agent.es et le respect de la loi également !

Stop aux pressions sur les équipes d'animation !

Suite à la déferlante de signalements de **violences sexuelles et de maltraitance à l'encontre des enfants dans les écoles**, la Ville de Paris, dans la tempête médiatique, a annoncé fin 2025 un « *plan d'action contre les violences faites aux enfants* », établi en urgence et sans aucune concertation avec les personnels ni leurs représentant.es !

Sur le volet information des familles, une mesure participe particulièrement à **l'amplification des risques psycho-sociaux dans un climat déjà extrêmement anxiogène** : la demande d'affichage d'un trombinoscope avec les photos des membres de l'équipe d'animation.

Après une première tentative fin 2025, la DASCO exige de nouveau l'affichage à l'intérieur de l'école d'un trombinoscope avec les photos de l'équipe d'animation (pas d'avatars).

Il est précisé que la DASCO procédera à des **contrôles dès la semaine prochaine !**

Pourtant la Ville sait que cette demande est illégale. Interrogé par le SUPAP-FSU, **le délégué à la protection des données** du Secrétariat Général de la Ville de Paris nous confirmait dès mi-janvier s'agissant du trombinoscope, « *que le traitement de données est basé sur le consentement de l'agent (il en va de même pour une photo de groupe par exemple), qui peut donc refuser d'y figurer voire retirer son consentement s'il l'avait donné* ».

C'était d'ailleurs le sens du mail de la directrice de la DASCO aux REV en date du 24 décembre : « *la constitution du trombinoscope se fera à partir du recueil de photos fournies par les agents, qui donnent ainsi leur autorisation pour leur affichage* ».

Le SUPAP-FSU accompagnera et défendra tous.tes les collègues qui seraient menacé.es de représailles en refusant cette demande illégale !

En revanche, le délégué à la protection des données précise que « l'affichage à l'intérieur de l'école des informations relatives à la composition de l'équipe (nom, prénom, fonctions) relève lui de « l'intérêt légitime » de la DASCO (ou plus généralement de la collectivité parisienne) et non du consentement de l'agent ».

Sur le fond, l'information des familles est primordiale pour rassurer des **parents légitimement inquiets** dans le contexte actuel, permettre une **meilleure connaissance** de ce que sont les **différents temps périscolaires**, permettre la **valorisation des projets** mis en œuvre par les équipes d'animation...mais cela doit se faire via des mesures ne favorisant l'amplification des RPS.

Pour le SUPAP-FSU l'urgence pour le périscolaire c'est de :

- ⇒ **Créer des centaines de postes de titulaires** (renforcement des équipes, remplacement dès le 1^{er} jour d'absence par des professionnel.les) ;
- ⇒ **Mettre fin à la précarité massive** (contractualisation des milliers de vacataires illégalement employé.es sur des postes permanents) ;
- ⇒ **Réduire les taux d'encadrement** (1 adulte pour 8 enfants maternelle, 1 adulte pour 12 enfants en élémentaire) ;
- ⇒ Recruter du personnel spécifique formé pour **l'hygiène corporelle** des enfants en maternelle tout au long de la journée ;
- ⇒ Augmenter les moyens pour **l'inclusion des enfants** à besoins particuliers (postes d'éducateurs spécialisés, formation de tous les personnels d'animation, matériel pédagogique adapté) ;
- ⇒ Permettre l'accès généralisé des personnels aux **formations diplômantes** de l'animation ;
- ⇒ Permettre la **formation** à la prévention des **VSS** de tous les personnels des écoles par des **professionnel.les de la protection de l'enfance** ;
- ⇒ Rémunérer des **temps de préparation et de réunions** conséquents pour tous les personnels ;
- ⇒ Valoriser et **rendre attractifs les métiers de l'animation** (permettre des perspectives de carrière de la catégorie C à la catégorie A, augmenter les rémunérations, en finir avec les journées de travail morcelées...).

Le SUPAP-FSU toujours à vos côtés pour vous défendre et vous informer !
SUPAP-FSU DASCO : 06 46 36 93 97 ou supapfsudasco@gmail.com